

L'an deux mille dix, le trente septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt trois septembre s'est réuni à la Mairie à vingt heures trente minutes, sous la Présidence de Monsieur Guy JELENSPERGER, Maire.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 14.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la participation de la commune de Bussy Saint Georges au titre de la présence du golf sur une partie de la commune de Guermantes.

**PRESENTS** : Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Gérard DURA, Véronique FONTAINE, Guy JELENSPERGER, Gérard LEUX, Daniel POUPART, Michel POYAC, Claude ROLLAND, Isabelle ROQUIER, Annie VIARD

**ABSENTS EXCUSES** :

Françoise JOUSSE qui a donné pouvoir à Nathalie BILLY  
Denis MARCHAND qui a donné pouvoir à Annie VIARD  
Simone TRIMAILLE, absente

Secrétaire de séance : Véronique FONTAINE

**1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU ET ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité et Véronique FONTAINE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

**2. AVIS SUR LA DELIBERATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE RELATIVE A L'EXTENSION DE COMPETENCES EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT MUSICAL**

Par courrier en date du 9 juillet 2010, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a informé la commune de son projet d'extension de compétence en matière d'enseignement musical pour la mise en œuvre du projet « Musique en Marne et Gondoire ». Cette extension de compétences permettrait de mutualiser les cours des différentes communes proposant un enseignement musical. Cette extension doit permettre aux habitants des communes de la Communauté d'Agglomération de bénéficier d'un tarif unique et les salariés travaillant dans ce cadre seront employés par la Communauté d'Agglomération. Une convention d'utilisation des locaux sera signée avec chaque commune et l'entretien des locaux restera à la charge des communes. Le conservatoire de Lagny deviendra intercommunal. L'application de cette compétence devrait prendre effet à la prochaine rentrée scolaire et deux personnes travaillent sur le projet depuis environ un an. Certaines communes émettent des réserves et ne sont pas d'accord pour cette extension de compétence.

En vertu de l'article L.5211-17 du CGCT, le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette extension de compétence de la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

### **3. DECISION MODIFICATIVE**

Vu le Budget Primitif 2010, Monsieur le Maire expose la nécessité de modifier celui-ci afin d'imputer correctement d'importants travaux de voirie ayant eu lieu Avenue Paul Claudel.

En effet, ces derniers correspondent à de l'investissement et il est donc nécessaire de transférer les crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

### **4. ANNULATION RESERVATION M.SOUBIE**

Monsieur SOUBIE domicilié 10 allée Thibaud de Champagne à Guermpjes ayant réservé la salle de l'EMP le 15 mai 2010 pour le week-end des 23-24 octobre 2010, et versé à ce titre un acompte de 110,00 €,

Monsieur SOUBIE ayant annulé sa réservation par courrier du 3 juillet 2010, et considérant le contrat de location signé par M. SOUBIE le 15 mai 2010 et notamment son article IV,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

### **5. PARTICIPATION BUSSY SAINT GEORGES**

Monsieur le Maire indique qu'historiquement, la commune de Bussy Saint Georges verse une participation au titre de la présence du golf de Bussy-Guermpjes sur la commune de Guermpjes. En effet, presque 60% du golf se trouve sur Guermpjes. Une convention est passée à cette fin avec la commune de Bussy qui s'engage à reverser une part de la Taxe Professionnelle perçue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Bussy Saint Georges et accepte le reversement de la quote-part pour la commune de Guermpjes de la somme de 25 111.35 Euros.

### **6 QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire indique que le projet de changement des mâts bois par des candélabres métalliques est en cours et que le total de mâts à changer serait d'environ 161 mâts. Le paiement serait échelonné sur trois ans et le prix prévisionnel s'élèverait à moins de 200.000 Euros. La commune étudie actuellement si cette opération serait de la compétence du SIERSEL ou si elle peut être réalisée en direct par la commune. Si le SIERSEL était compétent, les travaux seraient effectués pour le compte de celui-ci et la commune rembourserait le montant des travaux au Syndicat.

- Monsieur le Maire informe les élus que le Pont de l'Ascension du vendredi 3 juin 2011 est prévu d'être reporté le mercredi 3 novembre 2010. Par conséquent, ce jour, les élèves devront emprunter les lignes régulières de bus étant donné que le Syndicat des Transports ne peut mettre en place une desserte scolaire ce jour.
- Mise à disposition des élus du rapport de synthèse 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.
- Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques de Marne et Gondoire, le matériel n'a pas encore été livré à la commune.
- Monsieur le Maire indique que l'ordre de service pour les travaux de l'horloge de l'église a été signé et que la commune est en attente d'une date d'intervention.
- Monsieur le Maire informe les élus que les travaux de défense-incendie sont en cours et doivent se prolonger encore trois semaines. De plus, une remise en état de la voirie devra être effectuée après les travaux et le Maire signera un courrier conjoint avec la commune de Gouvernes à cet effet auprès de l'ART.
- Monsieur le Maire indique qu'un seul devis lui est parvenu dans le but de remplacer le bandeau de l'EMP et qu'un second est en attente. D'autre part, la commune est toujours en attente du Compte Rendu de réunion de la DDT au sujet des travaux de la RD 35.
- Monsieur le Maire indique que des panneaux EB 10 et EB 20 ont été installés par le Conseil Général aux entrées et sorties de la commune et les élus sollicitent le Maire afin que les pochoirs « 30 » soient utilisés pour rappeler à certains endroits de la commune les limitations de vitesse aux automobilistes :  
M.DURA : Rue des Pies Vagabondes, des pochoirs 30 aux deux entrées de la rue.  
Madame ROQUIER : au niveau du 30 Avenue Paul Claudel.
- Monsieur le Maire indique que la commune de Saint Thibault des Vignes souhaite se retirer de la CAMG suite aux avatars de l'extension de compétence de la Communauté d'Agglomération. Il est donc possible qu'un Conseil Municipal soit convoqué en urgence à ce sujet dans les semaines à venir.
- Monsieur le Maire propose de créer un groupe de réflexion sur la mise en place des zones de rencontre. Ce groupe sera constitué lors de la Commission Travaux qui se tiendra le 5 octobre prochain.
- Monsieur POUPART souhaite que le Monsieur le Maire écrive au Syndicat des Transports afin d'étudier la possibilité de modifier le trajet de la ligne de bus dans Guermantes. Monsieur le Maire lui rappelle que cette démarche a déjà été entreprise, que l'option n'a pas été retenue par le Syndicat des Transports et que par ailleurs la commune de Conches sur Gondoire, particulièrement concernée par cette ligne, n'est pas favorable à une modification du trajet. Des bus accordéons sont utilisés sur cette ligne passent sur la commune et cela semble abîmer la chaussée. Une demande sera faite à l'AMV en ce sens afin de limiter cette utilisation.

- Madame FONTAINE souligne que l'église est bien entretenue. 70 personnes sont venues la visiter lors des Journées du Patrimoine.
- Monsieur COURPOTIN souhaite savoir s'il est possible de visiter le Château de Guermantes suite à l'ouverture de l'entreprise « Châteauform ». Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit toujours d'une propriété privée et d'une société privée : pas de visite prévue.
- SIETREM : ordures ménagères : une étude sur la mise à disposition de conteneurs individuels sera faite auprès du SIETREM.
- Madame BILLY informe les élus de la répartition des élèves sur l'école du Val Guermantes

### **Répartition des classes – Année scolaire 2010/2011**

#### **4 classes Maternelle soit : 103 élèves**

Petits (classe de Mme FRUCHAUD)	29 élèves
Moyens (classe d'Anne)	24 élèves
Grands/moyens (classe d'Isabelle nouvelle maîtresse)	24 élèves
Grands (classe d'Elisabeth)	26 élèves
Conches : 66 élèves	
Guermantes : 31 élèves	
Hors commune : 6 élèves	

#### **4 classes Élémentaires soit : 87 élèves**

CP	21 élèves	17 CP 4 CE1
CE1/CE2	24 élèves	9 CE1 15 CE2
CE2/CM1	24 élèves	7 CE2 17 CM1
CM2	18 élèves	
Conches : 41 élèves		
Guermantes : 46 élèves		
Hors commune : 0 élève		

- Monsieur POYAC indique que le Marathon de Marne et Gondoire aura lieu le 5 juin 2011.

La séance est levée par Monsieur le Maire à 22h25.